Les partis et les groupes

Les années 1970 et 1971 ont été placées sous le signe des problèmes de relation entre les différentes communautés linguistiques en Belgique. Les questions qui seront abordées seront en fin de compte toutes en rapport avec ce point central.

La société belge, essentiellement divisée selon un pluralisme idéologique et institutionnel jusque dans les années soixante va connaître — à nouveau — la cassure linguistique (1). Le corollaire de cette situation — d'aucuns diront la cause — en sera la montée des partis linguistiques, ou communautaires et même pour certains, extrémistes. Sous leur poussée, mais aussi à cause d'éléments à l'intérieur des partis, la classe politique belge se séparera en deux tendances venant se superposer aux autres :

- maintenir l'Etat unitaire, peut-être avec certaines concessions aux idées nouvelles;
- mettre sur pied de nouvelles structures, accordant aux différentes communautés linguistico-géographiques du pays des institutions leur permettant de mener une vie politique en conformité avec leur génie et leurs aspirations propres.

Il est évident que, entre ces deux grandes tendances, un certain nombre de positions intermédiaires seront défendues. Les mondes idéopolitico-sociologiques se sont donc fissurés au cours de l'année 1970.

L'essentiel du problème dit linguistique ne réside pas seulement dans ce seul élément : la langue. Les données économiques et sociales sont aussi importantes. Pour caricaturer la situation on peut dire que la Wallonie est marquée par le sentiment de son déclin tant sur le plan économique que comme facteur de décision. Bruxelles est traumatisée

⁽¹⁾ J. LADRIÈRE. Le système politique belge : situation 1970. Courrier hebdomadaire du CRISP no 500, p. 4.

par les mesures de limitation qui sont prises à son égard et qui sont la preuve qu'elle compte pour quantité négligeable pour le gouvernement Eyskens-Cools I. La Flandre, prédominante en fait dans tous les domaines est perçue comme telle par Bruxelles et la Wallonie, sans que ses habitants en soient pleinement conscients.

Ces brèves données expliquent que de fortes tendances fédéralistes existent dans les trois communautés. La Wallonie ne peut, croit-elle, se redresser dans le cadre de l'Etat unitaire du fait de la volonté flamande. Les Flamands ne se « savent » pas encore tout puissants, les Bruxellois se sentent mal aimés. Cela a été particulièrement vrai en 1970 et 1971, où l'on a vu les principaux partis divisés en trois ailes.

Plutôt que d'écrire une histoire chronologique des partis, qui risque de faire double emploi avec d'autres études — notamment celles du CRISP (2) — nous avons pensé préférable d'analyser deux phénomènes politiques particuliers qui n'ont pas retenu suffisamment jusqu'ici l'attention des politistes.

Le premier thème traite de la création du Directoire au sein du P.S.C. et de la lutte d'influence qui s'en est suivie au sein du parti.

Le second thème est consacré à la volonté du F.D.F. d'étoffer son programme pour devenir global et ainsi justifier sa prétention à l'exercice du pouvoir et sa quête de durée.

LE DIRECTOIRE DU PSC

Les 18 et 19 février 1967 fut convoqué à Bruxelles ce qui est resté le dernier congrès unitaire du P.S.C.-C.V.P. Consacré à la politique étrangère et au renouveau de l'action politique, ce congrès élit un nouveau président national: R. Houben — R. Vandekerckhove, seul candidat est réélu à la tête de l'aile flamande, A. Parisis étant confirmé à la présidence de l'aile wallonne (3).

Dès lors va se développer ce que l'on a coutume d'appeler le phénomène du « distancement ». Les facteurs en sont multiples ; ils se résument cependant à une volonté réciproque de ne plus dépendre l'un de l'autre : C.V.P. et P.S.C. veulent agir en toute liberté. Les

⁽²⁾ CRISP. Courrier hebdomadaire no 484, 5 juin 1970. L'évolution récente des structures du CVP-PSC, 26 pages.

⁽³⁾ L'évolution récente des structures du CVP-PSC. CRISP, nº 484, 1970, p. 6.

grandes étapes sont « l'affaire de Louvain » et les élections anticipées du 31 mars 1968 qui en découlent. Les listes sociales chrétiennes des deux parties du pays n'ont pas de liens entre elles : programmes différents, numéros nationaux différents. S'il n'y a pas d'apparentement provincial dans le Brabant, le cartel Vanden Boeynants fait apparentement avec la liste C.V.P. de l'arrondissement de Louvain.

Dans la suite, on assiste à un léger rapprochement.

Les élections législatives de 1968 sont très mauvaises pour le P.S.C. Il perd en Wallonie 3 % de voix par rapport à 1965 et 10,6 % par rapport à 1961. Son nombre de sièges passe de 25 en 1961 à 14 en 1968.

Le 18 juillet 1968, Léon Servais devient président du P.S.C. Il avait refusé, après dix années d'exercice, de rentrer à nouveau au gouvernement en raison des conditions qui lui étaient faites. S'étant affirmé lors de l'affaire de Louvain comme l'un des principaux porte-parole des sociaux-chrétiens francophones, il était précisément disponible pour cette nouvelle charge. L. Servais, de tendance démocrate-chrétienne, est assez fortement partisan d'une Belgique unie, quoique l'affaire de Louvain l'ait amené à se montrer plutôt radical sur le plan linguistique.

Au congrès extraordinaire du P.S.C. du 31 mai 1969 à Bruxelles, on oppose à la candidature de L. Servais — sénateur coopté — celle du jeune député C.F. Nothomb, soutenu par les Jeunes Sociaux-Chrétiens. C.F. Nothomb affirme ne se présenter que pour qu'il y ait deux candidats et ainsi offrir une alternative démocratique. L. Servais est réélu par 154 voix (72 %) contre 58 (28 %) à C.F. Nothomb et 7 abstentions.

Le congrès de Liège des 13 et 14 décembre 1969 adopte des résolutions importantes proposées par le rapport Deschamps dans le but d'accroître le contrôle démocratique au sein du P.S.C. Le président « national » (entendez du P.S.C. francophone) sera désormais élu au suffrage universel direct de tous les membres inscrits à Bruxelles et en Wallonie — le vote se faisant par correspondance et les affiliations des votants étant contrôlées.

On ne peut nier l'aspect psychologique qu'a une élection se déroulant ainsi le même jour dans tout le pays francophone pour la désignation du président du P.S.C. Le militant se sent plus directement concerné et plus puissant.

Le P.S.C. se devait donc d'organiser — selon les décisions du congrès — l'élection du président au suffrage universel de ses 34.000 membres. Deux candidats sont en présence. L. Servais, président sortant, s'oppose à Antoine Humblet, député de Namur. On peut dire qu'en ce mois de juin 1970, le décor de la lutte est planté.

L. Servais est né à Liège en 1907, d'origines modestes, dirigeant d'organisations ouvrières, il est sénateur coopté depuis 1950.

Industriel, député de Dinant-Philippeville depuis le 31 mars 1968, A. Humblet, se présentant à la presse le 11 juin 1970, déjà accompagné de Ch. F. Nothomb — adversaire de L. Servais lors de l'élection de mai 1969 et son successeur en 1972 — se déclare d'origines modestes et père de famille nombreuse. Il est né à Serinchamps en 1922. Il est présenté au scrutin par peu d'arrondissements, la plupart ayant choisi L. Servais. Il a cependant l'aval de P. Wigny, Ch. Hanin et A. Parisis, bien que l'arrondissement de ce dernier, Verviers, ait présenté la candidature de L. Servais (4).

Retenons que le P.S.C. de la province de Luxembourg (Hanin, Nothomb) a présenté la candidature de A. Humblet. Ce dernier croit pouvoir s'appuyer sur les députés P.S.C.

Le 22 juin 1970, L. Servais est réélu avec 75,45 % des voix contre 24,55 % à A. Humblet. Les élections se sont déroulées du 15 au 20 juin par correspondance. 33.854 bulletins de vote ont été expédiés. L. Servais obtient 11.801 voix contre 3.839 à A. Humblet.

Cette première expérience du suffrage universel a entamé le dialogue avec les membres. Mais, surtout, il donne une puissance énorme au président. Puisqu'il est élu par l'ensemble des membres, il pourra s'opposer plus fermement aux manœuvres. Tenant son titre du « peuple », il n'acceptera pas qu'un petit groupe entame une révolution de palais. Or, de tels groupes existent.

Le groupe, que l'on pourrait appeler des Luxembourgeois, cherche en effet à éliminer L. Servais de la présidence pour l'y remplacer. L'on a déjà vu que Ch.F. Nothomb, puis A. Humblet (5) s'étaient présentés contre lui. Battu en juin 1970, le groupe « luxembourgeois » n'admet pas facilement ce verdict. Il va tenter de s'emparer du pouvoir autrement. Une occasion favorable se présente. Pour raisons de santé, une longue période de repos est prescrite à L. Servais. Il devra se soigner à l'étranger.

Le jeu sera subtil. Sous le couvert de ne pas laisser le pouvoir vacant, le groupe va créer un nouvel organe, provisoire, bien sûr. Mais, dans leur esprit, la nouvelle structure est appelée à être définitive. Si on la présente comme devant simplement assurer l'intérim du président malade,

⁽⁴⁾ La Libre Belgique, 12 juin 1970. La Présidence du PSC. M. Humblet se présente.

⁽⁵⁾ A. Humblet est député de Dinant-Philippeville, mais a des affinités avec les Luxembourgeois.

l'on entend bien profiter de cette période pour la rendre permanente et aussi pour donner une autre orientation au parti.

C'est ainsi que naquit le « Directoire ».

Le 5 novembre 1970, le Comité directeur du P.S.C., réuni sous la présidence de L. Remacle et en présence des ministres Hanin, Héger, Snoy, Scheyven et Parisis, décide — en accord avec le président Servais — de constituer un Directoire sous la présidence du ministre Hanin et composé de MM. Desmarets (vice-président), Devos, Magnée et Remacle (6).

L'on confie à ce Directoire les pleins pouvoirs en vue de donner au parti une organisation nouvelle, de préparer le programme qui sera soumis au prochain congrès, ainsi que de prendre les décisions politiques dans la ligne du congrès de Liège (13-14 décembre 1969). La durée de ce mandat a été fixée à trois mois.

Cette décision doit naturellement être avalisée par le Conseil permanent du P.S.C. qui, plus large que le Comité directeur, groupe celui-ci augmenté de tous les ministres P.S.C., les parlementaires, les présidents et secrétaires d'arrondissement et cinq représentants des Jeunes. Le samedi 7 novembre, le Conseil permanent ratifie par 57 voix et 6 abstentions la création du Directoire.

Dès le 5 novembre, le président du Directoire, le ministre Ch. Hanin déclare à la presse que le Directoire est décidé à aller de l'avant sans se préoccuper des contingences et qu'il souhaite prendre des options très claires en concertation avec les grands mouvements qui se réclament de la même philosophie que le P.S.C. en ce qui concerne la définition de la nouvelle société. Le P.S.C. se tournerait ensuite vers le C.V.P. afin de jeter avec lui les fondements de leur action future.

La création de ce Directoire rappelle singulièrement celle de son prédécesseur.

L'on sait, en effet, qu'en 1936 le parti catholique — alors Union catholique belge — est sévèrement malmené aux élections de mai. Jusqu'en octobre de nombreuses rencontres tentent de refaire l'unité des catholiques. Au cours d'une réunion du Comité directeur de l'Union catholique belge, le 8 octobre 1936, le ministre des Colonies, E. Rubbens, désireux d'en finir avec les palabres et inquiet de la tournure que prennent le rexisme et le nationalisme flamand, propose de confier la réorganisation du parti à un Directoire qui s'attellerait au regroupement des forces catholiques dans l'esprit du congrès de Malines et suivant

⁽⁶⁾ Soit un Luxembourgeois, un Bruxellois, un Hennuyer, un Liégeois, un Namurois. Soit également deux « droite traditionnelle », deux « démocrates-chrétiens » et un « Vanden Boeynants ».

le modèle indiqué par son organisation. Le Directoire est constitué le 11 octobre 1936 et reçoit les pleins pouvoirs pour mener la réorganisation du parti à bonne fin. Immédiatement, ce Directoire national se divise en deux Directoires, flamand et francophone. Mais alors que l'on attendait qu'ils collaborent étroitement, chacun agit de son côté (7).

Les deux Directoires, celui de 1936 et celui de 1970, ont été mis sur pied pour faire une chose et chacun voulut en faire une autre.

Le Directoire du P.S.C. fut mis en place avec l'accord du président Servais, la chose est certaine. Mais, il n'y avait pas accord sur sa mission! Il fut présenté à L. Servais comme étant un pouvoir intérimaire, chargé d'expédier les affaires courantes pendant sa maladie. Alors qu'en fait, une fois l'accord obtenu sur cette base, le Directoire verra sa mission comme celle de rénover le parti et de lui donner un nouveau « Programme de Noël » (8). Il est donc manifeste qu'il y a eu désir de la part d'un certain nombre de gens de profiter de l'immobilisation du président Servais pour prendre sa place, sous forme collégiale.

Pourquoi cette forme collégiale? Nous avons déjà décrit le rôle du groupe luxembourgeois. Ch. Hanin en est le représentant. Mais, d'autres personnes se profilent derrière cette manœuvre. Des remous profonds et secrets agitaient le P.S.C. depuis quelques mois déjà. Des influences contradictoires étaient en lutte pour prendre la direction du parti (9). Voyons cette filiation. Un mouvement de rénovation avait été lancé par les « jeunes sociaux-chrétiens ». Mais une action se développe pour en tirer le bénéfice. Le Directoire — qui à l'origine devait comprendre 10 membres — se réduit à 5. Les J.S.C. sont écartés et ils se demandent si les promesses qui leur ont été faites seront tenues.

Le M.O.C. également a fait des démarches dans le sens du renouveau. L'initiative a été prise à la suite d'une entrevue entre Ch. Hanin et le président du M.O.C., André Oleffe. La démocratie chrétienne, qui s'était éloignée du P.S.C. et avait permis sans réaction le passage au Rassemblement Wallon de ses noyaux les plus résolus, s'inquiétait de la dispersion de ses forces et proposait de reconstituer son unité autour du P.S.C. (10). Ce qu'elle recherchait donc c'était retrouver l'unité de son expression politique. Elle craint que ses membres engagés dans les partis de lutte linguistique ne deviennent les otages des bourgeois.

⁽⁷⁾ J. BEAUFAYS. Les partis catholiques en Belgique et aux Pays-Bas : 1918-1958. p. 118.

⁽⁸⁾ Noël 1945. Programme de base depuis la fondation du PSC.

⁽⁹⁾ Le Soir : Rénovation au PSC, 5 novembre 1970.

⁽¹⁰⁾ Jean DELOR. La crise du PSC est celle de la démocratie chrétienne. Le Monde, 3 décembre 1970. L. BARTHELEMY. Directoire et ouverture. La Métropole, 4 décembre 1970.

Mais, la droite catholique n'admettra pas facilement que le Directoire essaie de réintroduire dans le parti — et en prenant sa place en plus — des hommes qui abandonnèrent le parti à une heure difficile. D'autant plus que ceux-ci sont beaucoup plus « à gauche » et sourient au Rassemblement des progressistes (Magnée).

La Droite, elle, souhaite aussi récupérer des dissidents : ceux qui sont passés au P.L.P. Cette manœuvre a quelque chance à la veille de la revision du pacte scolaire. Mais alors, le Directoire doit être sans faiblesse à l'égard de la gauche de la démocratie chrétienne.

Si les jeunes sociaux-chrétiens sont exclus du Directoire, on y voit M. Desmarets, président du P.S.C. de l'arrondissement de Bruxelles et échevin sortant à Uccle. Or, celui-ci est connu comme étant un inconditionnel de P. Vanden Boeynants, ancien président du P.S.C.-C.V.P. et ancien premier ministre, présentement simple député. P. Vanden Boeynants a donné son accord au Conseil permanent, tout en souhaitant que le parti ne retourne pas à la politique des standen. Il veut refaire l'unité nationale au sein du parti et disposer d'un organe commun avec le C.V.P.

Le 13 novembre, le Directoire désigne le député Magnée comme secrétaire politique. Sur le plan de l'organisation, les premières dispositions sont prises en vue d'ouvrir largement le parti à tous ceux qui sont prêts à apporter leur concours à la construction de la nouvelle société. Le Directoire se réunira désormais tous les mardis.

La base du Directoire est assez unitariste. Souvenons-nous. L. Servais est l'homme de l'ultimatum de la mi-juillet 1970 : ou le gouvernement réalise la revision de la Constitution — trop fédéralisante pour Paul Vanden Boeynants — ou il s'en va. Déjà deux fois auparavant. L. Servais avait réussi par cette tactique. Une première fois, il avait obtenu des subsides qui tardaient à venir pour Louvain et la seconde fois, il avait débloqué la revision de la Constitution en provoquant la réunion de la conférence des 28, source de l'accord global (11).

Certains unitaristes ne voyaient pas d'un bon œil le maintien d'un tel homme à la présidence du P.S.C. Il était capable de s'opposer aux revendications exagérées des Flamands.

Or, P. Vanden Boeynants avec son « Union pour l'avenir de Bruxelles » tend la main aux Flamands parce qu'il a besoin d'eux pour créer la grande agglomération de ses rêves et de ses ambitions (12). Il veut

⁽¹¹⁾ P. VANDROMME. La tactique de M. Servais. L'Echo du Centre, 17 juillet 1970.

⁽¹²⁾ A. HELLA. Des épreuves difficiles attendent le PSC. Vers l'Avenir, 25 juin 1970.

le rapprochement avec le C.V.P. et répugne à accorder des pouvoirs aux régions. Le principautaire L. Servais s'oppose à lui, là aussi (13).

Les unitaristes peuvent encore faire un grief à L. Servais. Il s'agit de ce que l'on a appelé la double appartenance. Un certain nombre de P.S.C. s'allie au F.D.F.-R.W. sans l'accord de leur parti.

L. Servais, soucieux de ménager ses troupes, ne s'est pas très durement opposé à cette pratique, et surtout, il ne voulait pas faire des « martyrs » (14). A. Humblet, alors adversaire de L. Servais pour la présidence du P.S.C. avait condamné cette façon de faire (15). Elle ne fait évidemment aucun plaisir à P. Vanden Boeynants qui, à Bruxelles, trouve dans le F.D.F. son principal adversaire. Or, le 11 octobre 1970, dans maintes communes, le F.D.F.-R.W. a surtout trouvé des alliés, des candidats et des électeurs dans la Démocratie-chrétienne. Pour faire rentrer ces troupes dans le giron du P.S.C. on introduit A. Magnée et R. Devos dans le Directoire (16). Mais on risque d'assister dès lors à une politisation accrue des syndicats, ce qu'un certain nombre de dirigeants du M.O.C. verraient avec plaisir.

Objectivement, il faut reconnaître que le fameux « Programme de Noël » a bien vieilli et qu'une doctrine rénovée est un urgent besoin. Les structures du parti sont, elles aussi, quelque peu sclérosées. La liaison membres-dirigeants est quasiment rompue — sauf en ce qui concerne la présidence. Le Directoire va se considérer comme un instrument de renouveau pour joindre les deux ailes : gauche et droite, se rapprocher du M.O.C. et renouer avec le C.V.P. Des enquêtes sont entreprises dans les arrondissements pour permettre à tous les groupes composant le P.S.C. de faire entendre leur voix. Il fallait débloquer des situations où la pression conservatrice d'un appareil trop bien en place était nuisible à une bonne évolution (17).

Le Directoire croyait avoir le temps devant lui. Or, fin novembre 1970, le président Servais rentre à Liège. Sa santé n'est pas encore très florissante, mais il peut commencer à reprendre ses activités. Sa volonté est, puisqu'il est rentré, d'exercer à nouveau ses pouvoirs, comme si rien ne s'était passé. Mais les pouvoirs du Directoire sont prévus pour trois mois!

⁽¹³⁾ Si P. Vanden Boeynants intrigue à droite, des hommes comme Califice et Magnée, soit la fraction progressiste et plus fédéralisante, agissent à la gauche de L. Servais.
(14) MM. Servais et Persoons. Le Soir, 20-21 juillet 1970.

⁽¹⁵⁾ La Présidence du PSC. M. Humblet se présente. La Libre Belgique, 12 juin 1970.

⁽¹⁶⁾ A. HELLA. Vers un nouveau PSC. Courrier de l'Escaut, 13 novembre 1970.

⁽¹⁷⁾ C.L. BINNEMANS. Qu'en est-il du PSC ? Le Soir, 1er décembre 1970.

Au départ, il se heurte à un refus de la part du Directoire. Cela ne sourit guère à L. Servais, mais ennuie également ceux qui le soutiennent. Du côté du Directoire, Ch. Hanin et A. Magnée notamment n'apprécient pas du tout ce retour et ne veulent pas renoncer à leur mission ni à leurs ambitions.

L. Servais avait promis de ne pas s'immiscer dans la direction du parti pendant que durerait son absence — soit officiellement trois mois — afin de bien distinguer les responsabilités. On peut cependant croire qu'effrayé par les audaces du Directoire, il soit rentré, plus tôt que prévu afin de mettre un terme à la tentative d'éviction dont il était victime.

Ainsi, pendant quelques mois, les deux structures vont coexister à la tête du parti. Cela va poser un grave problème de représentativité. Par exemple, dans le cas d'un sommet gouvernement-majorité, qui représenterait le P.S.C.?

Le Directoire va continuer d'agir comme seul dépositaire du pouvoir tandis que L. Servais va, petit à petit, parvenir à rétablir son autorité.

Le 29 novembre, lors d'une émission politique à la télévision sous le titre « Le Directoire va-t-il sauver le P.S.C. ? » (18) Ch. Hanin va s'expliquer sur son attitude. Tout le monde a en effet compris à ce moment qu'il a réalisé un coup d'Etat et il semble invraisemblable que L. Servais ait accepté cela. D'autre part, le Directoire n'a reçu que des pouvoirs limités : il ne peut rompre avec ce qui a été décidé au congrès de Liège de décembre 1969, déjà placé sous le signe du renouveau. Le président du Directoire va expliquer que pendant l'absence du président Servais, le Directoire s'est rendu compte que le but de renouveau était très difficile à atteindre en utilisant les moyens traditionnels. Cette affirmation est pour le moins tendancieuse. L'on peut penser que ce sont les hommes qui voulaient s'emparer du pouvoir qui ont pris à leur compte la volonté de renouveau des J.S.C.

Voyons la suite de cette émission révélatrice.

A. Magnée, secrétaire politique du Directoire (19) déclare que les instances régulières du parti ont confié le pouvoir au Directoire pour une durée préliminaire de trois mois au terme de laquelle il fera rapport et qu'alors, on aviserait ce qu'il y a lieu de faire. Notons que jamais

⁽¹⁸⁾ Une des premières mesures du Directoire a été de prier le secrétaire général du parti A. Cheron et la secrétaire générale adjointe Mmº Gérard — qui n'étaient pas les créatures de L. Servais cependant — de démissionner. C'est un membre du cabinet du ministre Hanin qui remplace A. Cheron.

⁽¹⁹⁾ A. Magnée, député, élu de la démocratie-chrétienne liégeoise, est un adversaire local de L. Servais.

cette idée de « préliminaire » n'avait été avancée avant cela. Pour masquer ses contradictions internes, le Directoire affirme que les notions de gauche et de droite son dépassées. Les réponses du ministre Hanin et du député Magnée montrent que ce n'est pas la santé du Président du P.S.C., mais bien la volonté de renouvellement qui a suscité la constitution du Directoire.

Un fait est symptomatique. Depuis la rentrée au pays de L. Servais, le Directoire n'a pas estimé devoir, comme tel, prendre contact avec lui pour se mettre d'accord sur les activités réciproques, bien qu'il affirme publiquement le contraire.

Le Directoire est donc décidé à aller de l'avant. Le 6 décembre 1970, il annonce son intention de publier une brochure doctrinale, base d'une discussion qu'il veut ouvrir avec tous les milieux. Elle doit permettre de rassembler tous les catholiques.

Ainsi, la lutte va se poursuivre sur deux plans. D'une part, le Directoire va essayer de maintenir sa prépondérance et il va commencer à réaliser un certain nombre de choses. Il est cependant évident qu'il ne peut, ni ne veut jouer cartes sur table dans son opposition au président du parti.

Mais, d'autre part, la lutte entre gauche et droite qui, nous l'avons montré, ont toutes deux cherché à profiter de l'absence du président Servais, va devenir farouche. En désignant A. Magnée comme son secrétaire politique, le Directoire a fait un pas à gauche.

A Liège, cependant, le Mouvement ouvrier chrétien est tenté de se lancer dans l'aventure d'une démocratie chrétienne wallonne (20). Sans doute, ne veut-il pas servir de couverture à un glissement à droite qu'il craint.

Le Directoire confirme que son but est de maintenir les affiliations individuelles, mais que l'on pourrait tenir compte de la représentation des mandataires et de groupements sociaux divers. Mais, on le proclame, il n'est pas question de revenir aux standen (21). Cependant, on laisserait une place (un tiers) aux milieux de vie. De plus, les élus politiques retrouveraient une position importante dans les organes du P.S.C.

Le Directoire, qui veut se ménager un avenir, laisse entendre que puisque sa mission vient à échéance le 31 janvier 1971, il fera rapport aux organes directeurs à ce moment, mais qu'il lui paraît normal de

⁽²⁰⁾ Le Mouvement ouvrier chrétien deviendra-t-il un parti ? Le Soir, 22 décembre 1970.

⁽²¹⁾ Le « Directoire » du PSC prépare un congrès. La Cité, 25 décembre 1970.

continuer son action jusqu'au prochain congrès du P.S.C., vers l'automne 1971 (22).

Pour témoigner de sa bonne foi, il annonce qu'il maintient des contacts réguliers avec L. Servais, ce que ce dernier dément. Le président du P.S.C., qui n'apprécie pas cette façon de le mettre à l'écart, avertit Ch. Hanin, à la Noël 1970, qu'il reprendra ses pouvoirs : présidence du parti, direction du secrétariat et cela avec ou sans Directoire, le 1er février 1971, comme convenu.

Aussi, le 3 janvier 1971, dans la soirée, se tient une réunion de consultation chez P. Harmel (23). Un accord curieux en sort :

- 1. L. Servais, rétabli, reprendra la présidence le 1er février;
- 2. Fin janvier, la proposition sera faite au Comité directeur de maintenir les pouvoirs du Directoire, sous la présidence de L. Servais, jusqu'au prochain congrès;
- 3. Le Directoire ainsi composé dirigerait la vie quotidienne du parti. Il se réunirait, chaque fois que cela s'avèrerait nécessaire avec les représentants des groupes parlementaires;
- 4. Le congrès du P.S.C. serait réuni à la meilleure date entre le 15 mai et le 15 juin ;
- 5. Aussitôt chargé de poursuivre sa tâche, le Directoire désignerait un comité du congrès, placé sous la présidence de Ch. Hanin. Ce comité du congrès serait chargé de faire, au congrès, des propositions écrites sur la doctrine, le programme, les structures, l'organisation;
- 6. Le comité directeur serait informé et consulté par le Directoire et par le comité du congrès, à intervalle de six semaines.

Ainsi donc, le Directoire serait installé comme un nouvel organe du P.S.C. et placé sous la présidence de L. Servais. Et remanié de cette façon, il devrait continuer son œuvre. Une seule question n'a pas été réglée : qui sera chargé après le 1er février et jusqu'au congrès de l'action quotidienne d'organisation ou d'animation des arrondissements et de la propagande. Selon P. Harmel, c'est le Directoire qui doit assumer cette tâche.

⁽²²⁾ Le Directoire du PSC précise quelque peu ses objectifs. La Libre Belgique, 24-25 décembre 1970.

⁽²³⁾ Le ministre P. Harmel est considéré par les deux parties comme neutre. Il semble cependant pencher légèrement du côté du Directoire.

La première grande réalisation publique du Directoire est la publication du manifeste « Faim et Soif ? » (24) « Rentrer dans la vie des gens et faire entrer ceux-ci dans la vie politique », telle est l'ambition. Analysons brièvement l'aspect neuf de ce programme.

Le manifeste «Faim et Soif?».

Le P.S.C. met son espoir dans un homme nouveau. Le Belge, qui vit dans une abondance matérielle raisonnable souffre cependant de deux aliénations. Il est écarté de tout ce qui se fait d'intéressant. Il ne participe pas à la prise de décision (25).

Cela n'est plus supportable.

En morale, la règle fondamentale est que l'Etat doit empêcher ou tout au moins décourager tous les excès qui aboutissent à mettre en péril soit la santé physique de l'individu, soit son sens de la responsabilité personnelle. Il doit aussi veiller à éviter que certains comportements aient des effets sociaux néfastes : ce jugement sur l'ordre public et les bonnes mœurs doit tenir compte de l'évolution des mentalités et des habitudes (26).

Pour rendre l'homme heureux, il faut lui donner le sens de la responsabilité.

Le P.S.C. respecte toutes les religions. La liberté de conscience interdit à l'Etat d'imposer aux citoyens une manière de penser et encore moins une conception de la signification ultérieure de la vie. « Mais, il reconnaît que la religion représente pour les croyants et même, dans un sens différent, pour tout homme, une valeur spirituelle extrêmement importante. Il doit permettre à cette valeur de s'épanouir selon ses exigences propres » (27).

Plus loin, le manifeste met l'accent sur la légitime ambition des femmes à l'égalité avec l'homme (28).

A propos de la croissance économique, le manifeste estime que multiplier le revenu national ne signifie pas que l'on multipliera dans la même proportion la consommation privée. Une partie appréciable des surplus devra être affectée à des consommations collectives. « Les

⁽²⁴⁾ D'abord distribué sous forme polycopiée sous le titre « Horizon an 2000 », « Faim et Soif ? » est essentiellement l'œuvre de P. Wigny. Mais, c'est L. Servais qui lui avait demandé de l'écrire! La Libre Belgique: Le Directoire a rencontré le comité directeur du PSC. 8 janvier 1971.

⁽²⁵⁾ Faim et Boir ? p. 17.

⁽²⁶⁾ Faim et Boif ? p. 19.

⁽²⁷⁾ Faim et Soif ? p. 19.

⁽²⁸⁾ Faim et Boif ? p. 35.

individus en retireront une plus grande satisfaction que d'une augmentation de leur pouvoir d'achat personnel » (29).

« Une programmation souple, impérative pour les services publics, contractuellement obligatoire pour les entreprises bénéficiant d'une aide de l'Etat, indicative pour les autres, ... offre un cadre de références dans lequel les efforts privés et publics peuvent, en se coordonnant, devenir plus efficaces » (30). Le but de la programmation est de rendre la décision politique plus sûre parce qu'on aura réuni et scientifiquement analysé l'ensemble des informations nécessaires et étudié les diverses solutions possibles.

Voilà brièvement résumés les thèmes principaux de ce manifeste lancé en fanfare. On voit rapidement qu'il n'apporte rien de bien neuf. C'est finalement le programme traditionnel du P.S.C. qui est présenté avec des prétentions sociologiques.

Mais, avec le début de l'année se précise l'échéance du Directoire.

Le 7 janvier, les membres du Comité directeur du P.S.C. rencontrent les membres du Directoire. A ce moment, la plupart des membres de l'instance supérieure du parti ont apporté leur appui à l'organe de rénovation et songent à prolonger son mandat.

Le 10 janvier, à la télévision dans l'émission « Face à la Presse », le ministre Ch. Hanin affirme qu'il n'y a pas de différend entre le président national (du P.S.C.) et le Directoire. Ce qui est faux. Celui-ci voulant conserver le pouvoir qu'il a ravi à celui-là.

On peut se demander, au moment où le P.S.C. prône la démocratie participante, comment il peut tenir pour rien l'existence d'un président élu au suffrage universel. Ce ne sont ni le Comité directeur ni le Conseil permanent qui peuvent défaire ce que les élections ont fait (31).

D'autre part, après trois mois de Directoire, le M.O.C. se demande toujours s'il doit rejoindre le P.S.C. new look.

Enfin, les Jeunes Sociaux-Chrétiens estiment que L. Servais est « suspendu » et veulent la reconduction du Directoire jusqu'au prochain congrès du parti à l'automne (32).

La décision tombe le 30 janvier 1971. La solution adoptée est conforme à l'accord passé le 3 janvier chez le ministre P. Harmel.

Le comité directeur, réuni sous la présidence de L. Servais, entend le rapport du président du Directoire Ch. Hanin.

⁽²⁹⁾ Faim et Soif ? p. 40.

⁽³⁰⁾ Faim et Soif ? p. 44.

⁽³¹⁾ Le Directoire devant la TV. La Libre Belgique, 12 janvier 1971.

⁽³²⁾ PSC et CVP: un programme commun. Le Soir, 25 janvier 1971.

Le comité directeur unanime a félicité le Directoire pour le travail accompli en trois mois pour l'organisation du parti et le renouvellement de la doctrine et du programme. Il prend les décisions suivantes :

- 1° Le Directoire a été chargé de continuer sa mission pour : a) la réorganisation du parti; b) le renouvellement du programme; c) la préparation du prochain congrès.
- 2° La politique générale sera assurée par les organes statutaires du parti, comprenant les membres du Directoire.
- 3° Le comité directeur ratifie les nominations du député Magnée comme secrétaire politique, de Jean Mernier comme secrétaire général et de Charles van de Put comme chargé des relations publiques.

Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité. Le Conseil permanent, réuni l'après-midi, a ratifié ces décisions par 63 voix et 4 abstentions (33).

Ainsi, la décision prise consiste à ne pas en prendre et à officialiser la dualité de direction. Si, en principe, le Directoire doit se « contenter » du programme, de l'organisation du parti et de la préparation du congrès tandis que la présidence s'occuperait de la politique générale, en fait, les deux instances continuent à s'occuper d'à peu près tout, tout en se combattant.

Tout le monde n'est pas satisfait de cet arrangement. Les jeunes sociaux-chrétiens avaient déjà pris les devants et réclamé le maintien complet du Directoire jusqu'au prochain congrès du parti et rejeté tout compromis boîteux. Au comité directeur, J.L. Thys, président national des J.S.C. demande la suspension de tous les organes statutaires — et donc de L. Servais (34) (35).

Certains comités d'arrondissement du P.S.C. prennent nettement position en faveur d'une reconduction du Directoire : c'est le cas de Namur.

L'accord n'avait pas été acquis sans peine. Il fallut l'intervention énergique de P. Harmel et de J. Desmarets.

A partir de ce moment, le Directoire a perdu la partie. Son autorité va décroître au profit du président L. Servais qui va progressivement reprendre ses pouvoirs.

⁽³³⁾ Le Directoire du PSC poursuit sa mission. La Métropole, 1er février 1971.

⁽³⁴⁾ Le mandat du Directoire est prolongé au PSC. Le Soir, 1er février 1971.

⁽³⁵⁾ A ce même comité directeur, Ch. Hanin souligne combien il apprécie l'aide des jeunes sociaux-chrétiens dans l'action du Directoire.

Comment cela a-t-il pu arriver? Le Directoire a d'abord commis des fautes psychologiques. Un parti traditionnaliste n'apprécie guère le battage publicitaire fait autour d'une opération somme toute « illégale ». En plus, on attaque un homme qui non seulement ne peut pas se défendre, mais surtout a été élu au suffrage universel des membres qui ne comprennent pas pourquoi quelques mois plus tard il faut le liquider. Et cela, alors que le problème capital de la politique belge : la revision de la Constitution, arrive à son terme, au moment précis où il l'avait fixé. Enfin et surtout, il fallait ménager l'amour-propre de celui que l'on voulait mettre sur une voie de garage : pour lui et pour ses partisans. Or, c'est l'inverse qui est fait.

D'autre part, le Directoire lui-même est divisé. Il compte des fédéralistes-régionalistes comme A. Magnée, soutenu par A. Humblet - Ch.F. Nothomb. Il y a des unitaristes comme Ch. Hanin et J. Desmarets. Il y a la droite avec L. Remacle et Ch. Hanin et la gauche avec A. Magnée et R. Devos.

Mais alors que A. Magnée est membre du Directoire, bien qu'il parlât à la même tribune que L. Collard le 1er mai 1970 à Couvin, on refuse à P. Vanden Boeynants d'y siéger et on y nomme un de ses hommes. A. Humblet également est « hors-Directoire ». « On éveillait ainsi les suspicions de la droite sans même contenter la gauche, qui interprétait l'attitude de M. Magnée comme une volte-face » (36).

Le Directoire voulait s'ouvrir davantage au M.O.C. Mais, là aussi, la cause est perdue. C'était oublier que L. Servais est issu du M.O.C. et qu'il y a conservé bien des amitiés et bien des appuis. D'autre part, les démocrates-chrétiens passés au Rassemblement Wallon ne sont pas prêts à faire machine arrière pour se lancer dans une aventure qui leur semble hasardeuse. Pourquoi donc quitter un parti qui a le vent en poupe et où ils sont en force pour une structure vieillie et qui ne les accueillerait que du bout des lèvres.

Au plan des réalisations, le Directoire ne peut guère se défendre non plus. L'ouverture à gauche ne s'est pas faite. Le programme « Faim et Soif ? » — encore qu'écrit dans une langue admirable — n'apporte pas grand chose de neuf. Et, de plus, il est l'œuvre de P. Wigny, à la demande de L. Servais.

Au sein de la machine du parti, le Directoire est également parvenu à se faire des ennemis. Il licencie les deux secrétaires généraux qui sont jeunes et ne sont pas les créatures de L. Servais! Et l'on annonce

⁽³⁶⁾ J. DELOR. Le PSC va connaître des jours difficiles. Le Monde, 4 février 1971.

que l'on va faire de même dans les arrondissements et introduire des candidats nouveaux pour les prochaines élections (37).

La base régionale manque également. Si les provinces de Luxembourg et Namur sont favorables au Directoire, les autres provinces restent en général fidèles à L. Servais.

Enfin, une dernière cause d'échec réside dans le manque d'hommes de premier plan dans le Directoire : A. Humblet, P. Vanden Boeynants, P. Wigny, P. Harmel en sont absents.

Les promoteurs du renouveau ont été les jeunes, le « club des Luxembourgeois », P. Vanden Boeynants, la droite, certains démocrates-chrétiens.

Les jeunes ont tout de suite été écartés de la cause, n'ayant même pas un représentant au Directoire.

P. Vanden Boeynants, malgré la présence de J. Desmarets, boudera bien vite cette initiative, sentant très tôt le coup fourré.

Les démocrates-chrétiens — nous l'avons vu — n'ont pas voulu se soumettre et A. Magnée est en fait un otage.

La droite n'apprécie pas tout ce bruit, cette volonté affichée de changement.

Cependant, le Directoire va continuer ses initiatives. Encouragé par le succès du lancement de « Faim et Soif ? », vendu à plus de six mille exemplaires, il va tenir des assemblées dans les vingt et un arrondissements francophones du pays (38). Pour les animer, un nouveau document vient d'être publié : « Vingt-cinq questions pour vingt-cinq ans ». Il est l'œuvre de P. Wigny, Ch. van de Put, D. Seiler (Namur), Lamarck (Cardijn), J. Buchmann (Louvain), P. Mainil (chef de cabinet aux Classes moyennes), J. Sondag (Alliance agricole), J. Delcourt, M. Dumortier. Ce document met sous forme de questions les thèmes les plus importants du Manifeste. Tiré à dix mille exemplaires, il se divise en cinq chapitres : politique, production, consommation, social, institutions.

Les assemblées libres devront toucher tous les membres du P.S.C. et les « milieux de vie ». Cette dernière expression, chère au Directoire, vise non seulement les classes sociales, mais aussi tous les groupes : intellectuels, sportifs... Les assemblées libres se tiendront régulièrement, sans beaucoup de bruit.

Les membres du Directoire eux-mêmes commencent à perdre l'enthousiasme. Le député Magnée qui avait convenu de s'installer en permanence au siège du P.S.C. à Bruxelles n'y fait que des apparitions. Ch. Hanin est partagé entre ses fonctions de ministre et celles de président du Directoire. Or, les deux sont incompatibles dans les faits.

⁽³⁷⁾ M. Jean MERNIER. Un attrait pour la politique. Le Soir, 27 avril 1971.

⁽³⁸⁾ J. v. H. Assemblées libres au PSC. Le Soir, 16 février 1971.

A partir de mars 1971, le Directoire se disloque quasiment. Fin juin, le ministre Hanin reçoit la presse et lui indique les grands axes de réflexion qui seront soumis aux congressistes d'octobre : démocratisation plus poussée de la société belge, qualité de vie (environnement et pollution) et efficacité des pouvoirs publics. Le Directoire recommandera la suppression de la case de tête. Elle fait écran entre le citoyen et le pouvoir. A cause d'elle on reproche aux partis d'avoir tronqué le suffrage universel à leur bénéfice, et de maintenir ainsi les hommes — toujours les mêmes — en place (39).

Cette dernière manifestation sera le chant du cygne du Directoire. Il va en effet s'éteindre tout doucement, sans bruit. Le congrès d'octobre ne fera que constater sa disparition. Et pourtant, quelle n'était pas son ambition. Voici ce qu'en écrivait à la mi-novembre 1970, Ch.F. Nothomb: « Le signe de changement qui me fait le plus plaisir, c'est le coup d'Etat réalisé au P.S.C., en douceur, mais avec la volonté d'enfin réaliser les changements que les jeunes réclament depuis dix ans et qu'on a promis depuis 1969. Je rappelle que c'est le congrès du P.S.C. luxembourgeois en février 1969 qui a donné l'élan. Depuis, on a marqué le pas à plusieurs reprises, mais on aboutit maintenant à un Directoire disposant des pleins pouvoirs et dirigé par l'un d'entre nous. Le changement de tête doit nous garantir plus d'inspiration profonde et des positions politiques plus concrètes, moins d'attachement à certaines structures vieillies et des positions politiques moins théoriques » (40).

Il ne nous appartient pas de juger si un renouvellement s'imposait au P.S.C. Ce que nous pouvons écrire en guise de conclusion c'est qu'une tentative s'est développée à la faveur de la maladie du président L. Servais. Mais, qu'engagée sous le signe de la division, elle se révèle rapidement un échec.

La formule d'un Directoire ne peut être efficace qu'à la condition d'aller vite et profondément en besogne. Le Directoire du P.S.C. n'a pas pu suivre cette voie et il se solda par une perte de puissance pour le parti : les forces de renouveau se sont épuisées en vain.

⁽³⁹⁾ J. v. H. La relance du Directoire du PSC. Le Soir, 23 juin 1971.

⁽⁴⁰⁾ Ch. F. NOTHOMB. Nos partis devant leur lendemain. Vers l'Avenir, 14-15 décembre 1970.